Quant à ceux qui les ont fabriqués, ils ne sont pas encore arrêtés ; mais ils sont, nous assure-t-on, connus, et des agents sont sur leurs traces. J. MARGAT.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

*Séance du mardi 22 mai.*

Présidence de M. MÉLINE, président

La séance est ouverte à 2 heures.

### Les ouvriers sans travail

**M. Basly.** — Je dépose une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de 100,000 francs pour venir en aide aux ouvriers sans travail par suite de la fermeture des usines dans les départements de la Seine et de la Seine et Oise.

La proposition est renvoyée à la commission du budget.

### Les accidents dont les ouvriers sont victimes

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

**M. Ricard**, rapporteur, donne lecture du nouveau texte adopté par la commission. Le premier paragraphe pose le principe de l'indemnité mais le second en limite l'application quant à présent, aux ouvriers employés dans de certaines conditions. En voulant embrasser un ensemble trop vaste, on risquerait de rendre la loi inapplicable. Il ne faut pas augmenter les difficultés déjà inhérentes à la matière.

**M. Ricard.** — Le texte adressé par la commission laissera encore la porte ouverte aux extensions dont l'utilité sera démontrée. J'espère que les auteurs de l'amendement se rallieront eux-mêmes à cette rédaction. (Très-bien !)

**M. De Clercq.** — La nouvelle rédaction consiste à mettre dans le second paragraphe ce qui était dans le premier ; c'est, en somme, de proposer à la Chambre de se déjuger. Bien que la chose soit difficile, il n'est pas impossible d'étendre à tous les ouvriers le bénéfice de la loi.

Il est fâcheux, par une énumération, de laisser en dehors des ouvriers très intéressants.

**M. Nadaud.** — La commission n'a pas été d'avis de prendre tous les ouvriers parce qu'elle est composée de gens honnêtes et de bonne foi qui désirent voir adopter la loi, sous réserve de modifications qui pourront être apportées ultérieurement.

Dans des lois de cette nature, il rencontre toujours une minorité qui pousse les choses à l'extrême pour empêcher la réalisation des réformes pratiques.

La Chambre n'hésitera pas à faire un premier pas en votant le projet de la commission. (Très bien).

**M Félix Faure.** — La commission a tenu largement compte de la proposition de M. de Clercq.

Elle a donné de l'extension aux termes de la première rédaction.

Elle a ajouté les ouvriers et employés occupés pour le compte de l'Etat, des départements et des communes.

Toutefois elle n'a pas voulu faire une loi d'assistance.

Elle propose une loi d'équité où le chef d'industrie est appelé à mettre la charge nouvelle qu'on lui impose à la charge des frais généraux.

Il est donc pratique de voter la loi en s'en tenant aux catégories indiquées par la commission, sous cette réserve que de nouvelles industries pourront être appelées plus tard à bénéficier des dispositions de cette loi.

**M. le Président du Conseil.** — J'appuie la proposition de la Commission. Cette proposition comprend toutes les catégories qui peuvent être, quant à présent, appelées à bénéficier de la loi.

Il y a, dans certaines industries, des risques particuliers qui doivent tomber à la charge de l'entreprise. (Très bien !) Ce n'est pas une loi d'assistance, mais bien une loi qui doit soulager l'assistance publique.

Depuis que l'industrie a fait des progrès, on peut dire que les chefs d'entreprise ont reçu de la Société une subvention dont il serait difficile de dire le chiffre (très bien, à gauche), et cependant ils ont laissé à la charge de la Société les victimes des accidents de travail. (Dénégations à droite.)

On peut étendre la loi le plus possible, mais il faut des limites, car, sans cela, ce ne serait plus une loi de justice, c'est une loi d'assistance qui serait faite.

Or, il s'agit surtout de restreindre l'assistance. (Très bien.)

**M. le Rapporteur.** — La loi ne peut avoir d'effet pratique que si les catégories sont déterminées et limitées. (Très bien! aux voix.)

**M. de Clercq.** — Après nouvelle lecture de l'article 1er, il me paraît acquis que la presque totalité des ouvriers y sont compris.

Dans ces conditions, je suis disposé à accepter cet article.

**M. Bernard Lavergne.**— Je demande la division afin qu'on puisse ne pas comprendre dans la loi les ouvriers agricoles.

La première partie de l'article 1er, non compris les ouvriers agricoles, est mise aux voix.

Elle est adoptée à l'unanimité de 530 votants.

Le mot *agricole* est adopté à l'unanimité de 530 votants.

La seconde partie du paragraphe est adopté ainsi que l'ensemble.

**M de Mun.** — Je ne voterai pas le paragraphe qui met l'indemnité à la charge du chef de l'entreprise seul, parce que j'estime que la responsabilité doit être partagée entre les patrons et les ouvriers.

**M. le rapporteur.** — Le rapport relatif à l'organisation des syndicats d'assurances mutuelles sera discuté dans une autre partie de la loi.

**M. de Mun.** — Je demande l'ajournement du paragraphe. (Non ! non !)

Le paragraphe est adopté.

**M Gastelier.** — Je propose une proposition additionnelle ainsi conçue :

« Pourvu que l'accident soit le résultat du genre de travail auquel se livre les intéressés.

**M. Aujame.**— Je répondrai au nom de la Commission que la question est résolue par le texte que la Chambre vient d'émettre : « Tout accident survenu dans le travail. »

Tel est le texte adopté par la Chambre.

L'amendement de M. Gastelier mis aux voix est adopté par 338 voix contre 131.

**M. Camescasse.** — Sur le paragraphe 4, je présente un amendement tendant à définir le cas où la victime d'un accident n'aura pas droit à une indemnité.

La commission exclut l'ouvrier qui, à raison de l'accident, aura encouru une peine correctionnelle ou criminelle. Je propose de supprimer cette disposition; il convient de ne pas confondre la responsabilité criminelle avec la responsabilité civile.

**M. Jumet.** — La commission repousse l'amendement, elle a accepté une disposition additionnelle de M. Thévenet, tendant à ce que la condamnation ait entraîné au moins un mois de prison pour enlever le droit à l'indemnité. Cette condamnation suppose que l'imprudence était inexcusable. Le texte de la commission laisse une plus grande marge à la surveillance.

Après les observations de divers orateurs la première partie de l'amendement de M. Camescasse, portant qu'aucune indemnité n'est dûe à la victime qui aurait agi dans une intention criminelle, est adoptée.

La deuxième partie ainsi conçue : « Où dont l'imprudence ou la négligence inexplicables seraient la cause de l'accident » est rejetée par 239 voix contre 66.

L'ensemble de l'amendement réduit à sa première partie est adopté.

**M. Félix Faure.** — Au nom de la commission je propose d'ajouter à cette première partie les mots suivants : « Ou qui, en raison de l'accident aurait encouru une condamnation à plus d'un mois de prison.

**M. Basly** combat cette disposition comme devant engager les patrons ou la Compagnie d'assurances à faire condamner l'ouvrier.

Cette disposition est repoussée par 451 voix contre 135.

Le dernier paragraphe disant que l'article ne s'applique pas aux employés dont les appointements dépassent 4000 fr. est repoussé.

L'ensemble de l'article premier est adopté à l'unanimité de 250 voix.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

## SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

*Séance du mardi 22 mai*

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 3 h.

On procède au tirage au sort des bureaux.

### Le projet de loi militaire

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération de la question militaire.

Le premier paragraphe de l'article 32 est adopté avec adjonction d'un amendement de M. Chalamet.

Ce paragraphe décide, y compris l'amendement Chalamet, que professeurs, instituteurs et maîtres répétiteurs ayant contracté l'engagement universitaire décennal ne feront qu'une année de service effectif.

Le paragraphe 2 qui réduit à une année de service imposé aux jeunes gens qui ont obtenu ou vont obtenir le diplôme de licenciés ès lettres, ès sciences, docteur en droit et en médecine, etc., est adopté après le rejet d'un amendement de M Bardoux, demandant d'accorder la même faveur aux licenciés en droit.

Le paragraphe 3 concernant les jeunes gens exerçant des industries d'art désignés par les chambres syndicales est ensuite adopté.

Le paragraphe 4 est également adopté.

Il inscrit dans la même catégorie que les précédents, les jeunes gens qui sont autorisés à titre d'élèves ecclésiastiques à continuer leurs études en vue d'exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat.

Il prescrit, en outre, que ces jeunes gens serviront en qualité d'*infirmiers*.

Le principe des dispenses en faveur des ecclésiastiques est adopté par 130 voix contre 86.

L'article 32 est ensuite voté dans son ensemble.

### L'élection de la Corse

L'élection de la Corse est validée.

Séance jeudi à 2 heures.

La séance est levée à 5 h. 25.

## NOUVELLES DU JOUR

### M. Constans et l'Indo Chine

Paris, 23 mai, 12 h. 32. — M. Constans sera entendu, samedi, par le conseil des ministres, sur les modifications apportées au gouvernement de l'Indo-Chine.

### Le boulangisme combattu

Paris, 23 mai, 12 h. 32. — Il résulte que les derniers renseignements au sujet des réunions organisées au grand Orient confirment absolument ceux que nous avons donnés. Des comités seront formés dans tous les départements, dans le but de lutter contre le boulangisme.

### Un duel

Paris, 23 mai, 12 h. 32.— On croit que le rencontre Léandri Le Pelletier aura lieu vers samedi.

### La Droite du Sénat

Paris, 22 mai. — La droite du Sénat s'est réunie aujourd'hui avant la séance.

Les membres présents ont échangé leurs vues sur la situation telle qu'elle ressort de la récente déclaration des droites de la Chambre.

Aucune décision n'a été prise.

Une nouvelle réunion aura lieu demain.

Il est dès maintenant à prévoir cependant que les sénateurs de droite ne feront aucune déclaration sur la dissolution et la révision.

### Les groupes de droite de la Chambre

Paris, 22 mai. — Les présidents des trois groupes de droite de la Chambre, assistés des délégués de ces groupes, deux pour chaque, ont tenu, aujourd'hui, une première réunion pour aviser aux moyens propres à arriver à la dissolution de la Chambre et à la revision de la Constitution.

Etaient présents : MM. de Mackau, de Larochefoucauld, Jolibois, de Merville, de Cassagnac, de Mun, Piou, Chevreau et Berger.

Ces messieurs se réuniront de nouveau demain. Nous croyons savoir que l'intention des chefs du parti conservateur est de mener très vivement la campagne entreprise, laquelle a plus que jamais le don de mettre hors d'eux radicaux et opportunistes.

Nous donnons, d'autre part, la lettre signé Clémenceau, Joffrin, Ranc. Cette lettre a été aujourd'hui l'unique objet des conversations à la Chambre, où du reste peu d'honorables s'étaient rendus, retenus probablement par le beau temps.

Chose bizarre, toutes les personnes à qui nos confrères et nous s'adressaient pour avoir quelques renseignements répondaient que le plus grand secret leur avait été demandé. Il en est même qui certifiaient ignorer complètement l'objet de cette convocation. Nous n'en persistons pas moins à assurer qu'il s'agit de mesures à prendre pour lutter contre le boulangisme. Il s'agirait même d'essayer de former un parti unique en vue des élections gênées. Toujours la concentration tant désirée, on a vu où ont abouti la situation faite à la Chambre même.

MM. Clémenceau et Ferry n'ont jamais pu s'entendre.

On se demande si MM. Ranc et Joffrin serait plus malins.

### Le voyage du ministre des travaux publics

La Rochelle, 22 mai. — Le ministre a visité, dans la matinée, la ville de La Rochelle. A l'hôtel de ville, M. Delmas, maire, député de la Charente-Inférieure lui a remis, au nom de la municipalité rochelaise, un volume illustré intitulé : « La Rochelle historique et monumentale. »

M. Delmas a offert un déjeuner au ministre et aux personnes qui l'accompagnaient dans sa villa (Mulhouse), située au bord de la mer.

Après le déjeuner; le ministre des travaux publics a visité les travaux du nouveau port de la Palice. Ce port se compose d'un grand bassin de onze hectares superficiels et possède une longueur de quai de 1.600 mètres, sur une largeur au maximum de 200 mètres. Il communique avec un avant-port par une écluse de 22 mètres de large et 1,650 mètres de longueur.

Le port parfaitement abrité par l'île de Ré et Oléron, permettra aux navires de commerce du plus fort tonnage et aux vaisseaux de guerre d'y pénétrer par n'importe quel temps.

L'inauguration fixée à l'année 1890 sera une époque dans les annales maritimes. Le président de la République lors de son voyage à Rochefort a promis d'honorer de sa présence la cérémonie d'inauguration.

Dans l'après-midi, les invités et les ministres ont fait une excursion en mer dans le bateau *Archimède*, gracieusement mis à leur disposition par l'administration des ponts et chaussées.

Le ministre est parti de la Rochelle à six heures et demie pour Paris où il arrivera, demain mercredi à cinq heures 25 du matin.

### M. le comte de Paris et le boulangisme

Paris, 22 mai. — On lit dans la *Correspondance nationale* :

« M. de Grandlieu. dans un article publié par le *Figaro* du 19 mai, donne des renseignements inexacts sur ce qu'il appelle les influences contraires qui, en présence du mouvement boulangiste, chercheraient à entrainer M. le comte de Paris dans un sens ou dans un autre.

» Il prête gratuitement aux députés de la droite un rôle qui ne serait conforme ni à leur dignité ni à celle du prince. Il s'exprime de façon à laisser croire qu'il parle au nom de celui-ci. Comme il le dit lui-même, il ne faut pas d'équivoques. Aussi sommes nous autorisés à rappeler que l'auteur de cet article n'est ni le porte-parole du prince ni le gardien de son honneur.

» M. le comte de Paris a tracé à ses amis par sa déclaration du 25 avril, la ligne de conduite qu'ils avaient à tenir. M. Lambert de Sainte-Croix, en envoyant ce document aux représentants du prince en province leur disait que celui-ci n'avait pas traité la question des alliances électorales parce que cette question n'était pas ouverte. Elle ne l'est pas davantage aujourd'hui et tous les esprits politiques du parti monarchiste feront bien d'observer à ce sujet la réserve de leur chef. »

### Les Français en Alsace-Lorraine

Berlin, 22 mai. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'occupe à nouveau de l'incident relatif au voyageur allemand Litaner arrivant à la frontière de France muni d'agent et de passeport qui n'a pu continuer sa route pour se rendre à Nancy.

Le journal officieux allemand reproduit les déclarations suivantes d'un jour parisien du soir:

« Ceux de nos compatriotes qui se rendent en Alsace-Lorraine et qui veulent y séjourner sont exposés à de continuelles tracasseries. Nous ne voyons pas pourquoi la France serait moins maitresse chez elle que l'Allemagne dans un pays qui lui appartient si peu. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait ensuite la réflexion suivante :

« Il est vraiment temps de faire enfin comprendre d'une façon qui ne permette plus de malentendu que l'Alsace-Lorraine appartienne entièrement à l'Allemagne. »

### Une réunion anti-boulangiste

Paris, 22 mai. — La lettre suivante vient d'être adressée à un certain nombre de députés, de sénateurs et de personnages politiques :

Paris, 20 mai 1888.

» Citoyen,

» Vous êtes prié d'assister à une réunion privée qui aura lieu le mercredi 23 mai, à huit heures et demie du soir, au « Grand-Orient de France, » 16, rue Cadet.

» Salut fraternel.

» Signé : CLÉMENCEAU, JOFFRIN, RANC. »

Nous croyons savoir qu'il s'agit de mesures à prendre contre les boulangistes.

### Mesures de représailles

Berlin, 22 mai.— Les principaux organes de la presse berlinoise continuent leur campagne pour amener le gouvernement allemand à prendre des mesures de représailles pour empêcher à tout prix les relations intimes entre les Français et les Alsaciens-Lorrains.

C'est demain, paraît-il, que le *Reichsanzeger* publiera ces mesures de représailles.

« Il faut absolument, dit la *Post*, mettre un terme aux relations intimes entre les Français et les Alsaciens-Lorrains.

Dix-sept ans après le traité de Francfort, l'intimité de ces relations est aussi grande : cela ne doit pas être. »

### Encore Wilson

On lit dans la *Patrie* :

« M. Wilson, encore à cette heure député d'Indre-et-Loire, a appris, il y a peu de jours, que de nouveaux incidents graves venaient de se produire et qu'une instruction nouvelle devrait forcement être dirigée contre certains agissements du gendre de l'ancien président de la République.

» Mais, cette fois, au lieu d'affronter à nouveau les audiences du tribunal correctionnel, il serait question d'une retraite absolue.

» Il paraitrait que, depuis vingt-quatre heures, il serait question tout à la fois de la mise en vente du magnifique château de Chenonceaux et du bel hôtel construit par les soins de M. Wilson pour servir de résidence à M. Grévy. »

### Les obsèques de Charles Monselet

Paris, 22 mai.— Les obsèques de Charles Monselet ont eu lieu ce matin à onze heures, à l'Eglise Notre-Dame de Lorette.

Une foule nombreuse de littérateurs, de journalistes, d'artistes et d'amis de l'excellent homme avaient tenu à assister à cette cérémonie.

Le deuil était conduit par M. André Monselet, fils du défunt.

Au Père-Lachaise, où s'est faite l'inhumation, plusieurs discours ont été prononcés, notamment par M. Andre Theuriet.

### Mort de Mgr l'évêque de Bâle

Une dépêche de Berne annonce que Mgr Fiala, évêque de Bâle, a rendu son âme à Dieu. Mgr Fiala avait été élevé à ce siège épiscopal, sur lequel il remplaçait Mgr Lachat, le 30 juillet 1885. Il était né le 21 juillet 1817.

### La grève des verriers

Paris, 22 mai. — MM. Monot et Stumpe, directeurs de la cristallerie de Pantin, avaient pris vis-à vis de leurs collègues de la Chambre syndicale la décision de fermer leur usine et cette mesure devait être exécutée aujourd'hui même.

Plusieurs des ouvriers, s'étaient rendus à la réunion publique d'hier, il s'en est suivi la dislocation de deux places et le travail, au lieu d'arrêter ce matin à continué jusqu'à neuf heures.

La paye commence à onze heures.

Puis les ouvriers se sont retirés et l'usine a été fermée conformément à l'engagement pris.

Un certain nombre d'ouvriers en grève sont actuellement sans ressources, et plusieurs ont demandé leur inscription au bureau de bienfaisance de Pantin.

Un des quatorze ouvriers syndiqués qui ont quitté l'usine de M. Appert, à Clichy, a prié la mairie de cette municipalité de lui donner des ressources nécessaires pour retourner dans son pays.

Elles lui ont été données.

### La grève des ardoisiers de Remogne

Réthel, 22 mai. — Sur la demande du préfet, la Compagnie des Ardoisiers de Remogne, a consenti à la reprise des travaux immédiate, sans exclusion d'ouvriers. Cette position met fin à la grève, qui durait déjà depuis plus de six semaines.

### M. Léandri à Paris

Paris, 22 mai. — On a remarqué, aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, M. Léandri, le héros de l'aventure dont on se souvient, et qui a abouti à sa comparution en cour d'assises où il fut acquitté. M. Léandri vient de s'occuper de l'affaire pour laquelle il a envoyé des témoins à M. Lepelletier, redacteur au *Mot d'ordre*.

### La défense de la Russie

Varsovie, 22 mai. — Le tsar a envoyé au général Courko l'ordre formel de faire achever pour le 1er novembre les travaux de fortifications de Novogyorgyevszk et d'Ivangorod.

A l'heure qu'il est, 10.000 ouvriers et mille maçons travaillent activement à l'achèvement de ces deux places fortes.

### Un monstre de neuf ans

Stuttgard, 22 mai. — Le cas d'un petit monstre qui a deployé une férocité rare en assassinant son frère a mis en émoi le village d'Oberndorf, dans le Wurtemberg.

L'assassin a neuf ans : il a tué son frère, âgé de huit ans, pour le dévaliser.

La victime venait de recevoir une paire de souliers neufs qui excitèrent l'envie de son frère aîné.

Celui-ci résolut de s'emparer à tout prix des chaussures.

Il entraina celui qui les portait dans un endroit écarté où se trouvait une mare et il tenta de jeter l'enfant dans la mare.

N'y ayant pas réussi il l'entraina dans une carrière et là, s'emparant d'une pierre pointue, il en porta des coups mortels au petit.

Lorsqu'il vit sa victime tomber par terre sans connaissance, il lui enleva les souliers, les chaussa et retourna à la maison où il mangea de fort bon appétit, comme si rien n'était.

Le corps de la victime ne fut retrouvé que le lendemain.

Le petit assassin donna d'abord des démentis énergiques à ses parents qui l'interrogeaient au sujet du meurtre.

Ce n'est que plus tard, quand un gendarme l'eut mené sur le théâtre du crime, qu'il se décida à faire des aveux et cela avec un sang-froid qui épouvanta toutes les personnes présentes.

On dit que le père de ce monstre avait, lui aussi, commis un crime et qu'il avait été condamné pour cela à la peine de la réclusion.

### Le général Boulanger et la Commune

Le *Radical* publie une curieuse lettre du général Boulanger, alors colonel du 114e de ligne, adressée en 1871 à la commission de la revision des grades. Nous en détachons ce passage :

« Cependant les insurgés s'avançaient sur Versailles et occupaient successivement Courbevoie, le rond-point des Bergères, Nanterre, Rueil et Bougival. Ils n'avaient devant eux qu'un régiment de gendarmerie. Le 2 avril, au matin, le 114e marchait à leur rencontre à Courbevoie, les accostait vigoureusement et les culbutait dans les journées du 2 et du 3. L'exemple était donné.

» Sans doute je ne fis pas que mon devoir en marchant à leur tête, et mes braves compagnons d'armes ne firent que le leur en me suivant. » mais il ne me semble pas que le régiment que M. Thiers avait choisi pour donner l'exemple au jour de l'hésitation et du danger dût être précisément celui que l'on choisit au jour de la justice pour le priver de son colonel.

» Y a-t-il donc parmi vous, messieurs, un seul homme dont la conscience ne se fût révoltée à l'idée de m'enlever mes épaulettes : le 25 mars, jour du dépôt de l'adresse à l'Assemblée nationale; les 2 et 3 avril, jours auxquels le 114e arrêtait les insurgés marchant sur Versailles et sauvait la France en sauvant ses élus ; le 11 mai, jour où je fus cité à l'ordre du jour de l'armée pour l'enlèvement des barricades de Bourg la Reine; le 18 mai, où je fus honoré d'une nouvelle citation : le 24 mai, enfin, jour auquel, fidèle au poste que m'indiquait mon grade, je traversai la premier la poterne de la barricade de la rue Rateau sous une grêle de balles, dont une seule miraculeusement m'atteignit. »

## BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

### L'importation de la laine et de ses produits manufacturés pendant le premier trimestre des trois dernières années.

Voici quelles ont été, d'après les statistiques du commerce spécial, les quantités importées de janvier à avril des années 1886, 1887 et 1888.

| | 1886 | 1887 | 1888 |
|---|---|---|---|
| Laines en masse suint ou simplement lavées | 49.514.130 | 46.062.400 | 49.028.950 |
| Laines en masse entièrement dégraissées et épurées . . | 26.840 | 9 110 | 8.430 |
| Laines peignées et cardées. . | 14.260 | 9 620 | 15.680 |
| Déchets de laines | 815.960 | 1.320.180 | 1.240.050 |
| Tontisses . . | 152.400 | 258.530 | 299.020 |
| Chiffons . . . | 185.200 | 204.606 | 202.900 |
| Fils de chaines simples écrus ou blanchis . | 35.066 | 55.009 | 120.600 |
| Id. teints . . | 23.000 | 4 000 | 15.400 |
| Retors blanchis ou écrus . . | 462.400 | 317.000 | 368 200 |
| Id. teints . . | 6 000 | 6.000 | 7.300 |
| Poils de chèvre. | 150.000 | 103 000 | 142.200 |
| Tapis persans . | 17.000 | 19 200 | 15.242 |
| » autres . | 133.500 | 113.900 | 92.551 |
| Draps et tissus foulés . . . | 746.900 | 799.800 | 713.002 |
| Tissus pour laine | 152.200 | 126.403 | 129.663 |
| Ameublements. | 1.200 | 5 200 | 16.621 |
| Bonneterie . . | 36.700 | 36 500 | 27.387 |

### Situation industrielle et commerciale de Reims

Reims, le 17 mai 1888.

La quinzaine a été marquée par une grande activité sur les laines. Les tissus semblent vouloir y participer, depuis quelques jours principalement. La tendance générale s'améliore.

*Peignés.* — Les affaires en peigné sont actives et accusent depuis huit jours une nouvelle faveur sur les cours.

Cette faveur est plus marquée encore sur les laines de la Plata et les qualités fines d'Australie. Celles-ci sont presque introuvables.

*Conditionnement.* — Quinzaine comparative du 2 au 14 mai.

| | 1887 | 1888 |
|---|---|---|
| Laine peignée | 430.508 k. | 448.352. k. |

La quinzaine précédente du 16 au 28 avril rapportée dans notre dernier bulletin du 3 mai signalait :

| 1887 | 1888 |
|---|---|
| 288.902 kil. | 335.141 kil. |

*Blousses.* — Très fermes ; sans stock.

*Filatures en peigné.* — L'amélioration constatée à notre précédent bulletin se continue et même s'accentue surtout sur les numéros fins (à partir de 100 m/m)

*Filatures en cardé* — Même situation : l'alimentation des filatures se fait avec facilité.

*Mérinos et cachemires.* — Depuis quelques jours les affaires se sont ranimées et tous les genres mérinos et cachemires ont été demandés, ce qui a amené une légère amélioration des cours.

D'importantes propositions d'ordres pour l'exportation n'ont pu être acceptées, pour cause de délai de livraison trop rapproché.

Les stocks sont nuls.

*Flanelles.*— Calme habituel à cette époque, la vente n'étant pas encore ouverte.

*Nouveautés.* — La fabrique a actuellement reçu ses ordres. Elle est alimentée pour toute la saison.

### MARCHÉS DES LAINES A TERME

Cours du 23 Mai 1888

*(De nos correspondants spéciaux)*

| MOIS | Laine en suint de La Plata — LE HAVRE prima bonne cou 36 0/0 — Cote du jour | LE HAVRE — Cote précéd. | ANVERS prima courante 34 0/0 — Cote du jour | ANVERS — Cote pré éd | Peignés ANVERS — FRANÇAIS — Australie — Cote du jour | FRANÇAIS — Australie — Cote précéd. | FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote du jour | FRANÇAIS — Buenos-Ayres — Cote précéd. | ALLEMANDS — Australie — Cote du jour | ALLEMANDS — Australie — Cote précéd. | ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote du jour | ALLEMANDS — Buenos-Ayres — Cote précéd. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 172 | 172 | 161 | 162 | | | 565 | 560 | | | 572 50 | 570 |
| Février | 172 | 172 | | | | | | | | | | |
| Mars | 172 | 172 | | | | | | | | | | |
| Avril | | | | | | | | | | | | |
| Mai | 165 | 165 | 157 | 158 | | | 555 | 550 | | | 560 | 555 |
| Juin | 166 | 166 | 158 | 159 | | | 557 50 | 555 | | | 560 | 557 |
| Juillet | 167 | 167 | 159 | 160 | 575 | 575 | 560 | 557 | | | 565 | 562 50 |
| Août | 168 | 168 | 160 | 161 | 575 | 575 | 562 50 | 560 | | | 570 | 567 |
| Septembre | 169 | 169 | 161 | 162 | 575 | 575 | 565 | 560 | | | 572 50 | 570 |
| Octobre | 170 | 170 | 161 | 162 | | | 565 | 560 | | | 572 50 | 570 |
| Novembre | 171 | 171 | 161 | 162 | | | 565 | 560 | | | 572 50 | 570 |
| Décembre | 171 50 | 171 50 | 161 | 162 | | | 565 | 560 | | | 572 50 | 570 |

Le Havre : marché calme, vente 175 balles. — Anvers : marché ferme, vente 230,000 kil.

### *La laine à Londres*

*(De notre correspondant spécial)*

LONDRES, 22 mai.
Wool Exchange City.

Notre marché continue à être inondé de demandes qui arrivent un peu dans toutes les directions. La situation peut se résumer en peu de mots : les détenteurs demandent une hausse moyenne de 10 0/0 sur les cours de cloture de mai soit environ 1 d. sur les suints et 1 d. 1/2 pour les scoured ; de leur côté les acheteurs sont préparés à payer 5 0/0 maximum soit de 1/4 à 1/2 denier sur les suints et 1 d. sur les scoured. De là le peu d'importance des affaires traitées par comparaison avec le nombre de demandes et les signes d'activité qui pourraient faire croire qu'au lieu de 800 balles vendues depuis vendredi dernier c'est par milliers qu'elles se chiffrent. Encore une fois les vendeurs, au lieu de maintenir un petit courant d'affaires qui leur permet de liquider avant les ventes prochaines une bonne partie des laines retirées vont arrêter la demande avec leurs limites extrêmes et refusent des prix qu'ils pourront bien ne pas retrouver en vente publique.

Un acheteur de Reims arrivé ce matin repart ce soir sans avoir pu traiter une seule affaire méritant son dérangement.

### *Laines*

LE HAVRE, 22 mai.

Ventes à terme : 50 balles de laine Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur juin, à fr. 166.50 les 100 kil. ; 75 b. dito, sur juillet, à fr. 167; 100 b. dito, sur août, à fr. 168 ; 250 b. dito, sur septembre, à fr. 169 ; 275 b. dito, sur octobre, à fr. 170 ; 275 b. dito, sur novembre, à fr. 171 et 75 b. dito sur décembre, à fr. 171.50.

MARSEILLE, 19 mai.

On a vendu 45 balles de laine Salonique albanaise nouvelle, à fr. 130; 280 b. Sousse nouvelle, de fr. 92 50 à 95; 80 b. Sfax nouvelle, à fr. 80 et 23 b. Bengasi, à fr. 57.50.

### *Mouvement maritime lainier*

Le steamer *Fournel* est arrivé le 22 mai à Dunkerque venant de l'Algérie avec laines.

Le steamer *Nord* attendu prochainement de l'Algérie à Dunkerque, est porteur de 429 b. d'Alger, il a suivi d'Oran le 19 mai.

Le steamer *Phœnician* est arrivé le 19 mai à Glasgow, venant de la Plata via Dunkerque.

Le steamer *Congo* allant de Marseille à Dunkerque a touché le 21 mai à Bordeaux.

Le steamer *Marie* allant de Marseille à Dunkerque, a touché le 20 mai à Cette.

Le steamer *Président-Leroy-Lallier* allant de Dunkerque à Marseille, a suivi le 20 de Bordeaux.

Le steamer *Ville de Tarragona* prenait charge du 19 au 20 mai à Alger pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer *Morbihan* est arrivé le 20 mai à St Nazaire où il a complété son chargement pour l'Algérie.

Le steamer *Portena* terminait le 22 mai à Dunkerque le débarquement de ses 1304 b. laine importées de la Plata,

Le steamer *Heliades* avait terminé du 20 au 11 mai à Dunkerque, le débarquement de 1300 b. laine de la Plata et a suivi pour Liverpool avec le solde et y devait entrer le 23 courant.

Le steamer *Thessaly* venant de la Plata viâ Dunkerque, actuellement à Liverpool, reprend charge pour la Plata.

Le steamer *Illios* est parti le 18 mai de Buenos-Ayres pour Falmouth à ordre.

Le steamer *Canadian* venu de Dunkerque au Havre a suivi de ce port le 21 mai pour la Plata où il prendra charge en laines pour l'Europe.

Le steamer *La Vendée* est parti le 22 mai d'Alger pour Dunkerque avec laines.

Le steamer *Ville-de-Lille* a débarqué à Dunkerque 156 b. laine provenant de Marseille en transbordement.

## *NOUVELLES MILITAIRES*

**Le mariage des officiers.** — L'importante question du mariage des officiers qui a été agitée, il y a deux ans et au sujet de laquelle le ministre de la guerre d'alors avait demandé l'avis de tous les généraux commandants de corps d'armée, revient à nouveau sur le tapis et M. de Freycinet semble vouloir la trancher définitivement

On se rappelle qu'en 1886, une circulaire avait été envoyée au commencement en vue d'examiner s'il n'y avait pas lieu de modifier la note ministérielle du 17 décembre 1813, en surélevant la dote de 1.200 fr. de revenus, exigée des personnes recherchées en mariage par des officiers ou assimilés.

Les avis ont été partagés et les prescriptions actuelles concernent l'apport dotal, ont donné lieu à certaines critiques.

Afin de s'éclairer sur cette grave question tant controversée jusqu'à présent, le ministre de la guerre vient d'inviter les différentes directions d'armes et les services administratifs spéciaux à lui faire parvenir, dans un délai aussi rapproché que possible, leur avis motivé sur les questions suivantes :

1° Y a-t-il lieu de maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire la fixation de la dot réglementaire au chiffre uniforme de 1,200 fr. de rentes pour les officiers ?

2° Dans le cas où cette fixation serait considérée comme insuffisante, que doit être le chiffre de l'apport ? Doit-il être le même pour tous les officiers ou différer selon le grade ?

3° Convient-il de supprimer toute fixation et de laisser libre le mariage des officiers sans imposer aucune condition d'apport de la part de la future ?

4° Enfin, y a-t-il lieu de laisser les officiers libres de contracter mariage sans autorisation préalable ?

Nous croyons savoir qu'en haut lieu, on serait assez disposé à adopter les dispositions du 3e alinéa, sauf enquête très approfondie toutefois sur les antécédents et la moralité des jeunes filles recherchées en mariage et de leurs familles.

M de Freycinet rendrait ainsi à une classe de citoyens leur liberté et leur égalité devant la loi.

**Les ordinaires de la troupe.** — La formule du cahier des charges annexée au reglement du 23 octobre, sur la gestion des ordinaires de la troupe est celle de bœuf, de vache, de mouton ou de brebis; mais il est dit que chaque espèce de viande est fournie dans des proportions à déterminer par la commission des ordinaires, en tenant compte des ressources locales d'une part et, d'autre part, des quantités nécessaires d'après les mêmes arrêtés.

Ce *modus agendi* présente des avantages incontestables; cependant, la latitude laissée aux corps de troupe par ces indications peut, selon la manière dont il en est usé, influer sur les prix moyens d'achat de la viande qui servent de base à la fixation du taux des indemnités représentatives de cette denrée et créer, par suite, des inégalités dans le mode de traitement de la troupe d'une garnison à l'autre.

Pour obvier à cet inconvénient, le ministre fixera uniformément à l'avenir, les indemnités représentatives de viande fraiche sur la base théorique de fourniture de six septièmes de viande de bœuf ou de vache et de un septième de mouton ou de veau, dans les localités où l'emploi de cette dernière espèce de viande serait plus avantageux.

Les corps de troupe auront, d'ailleurs, selon les ressources de leurs bonis, toute liberté de varier leurs repas comme par le passé, et, dans cet ordre d'idées, les marchés devront toujours stipuler les prix spéciaux à payer aux fournisseurs par kilogramme pour chaque nature de viande.

**Situation Météorologique.**— Roubaix, 22 mai. — Hauteur barométrique, 766 m/m (baisse) ; température, 7 heures du matin, 11 degrés au-dessus de zéro ; 1 h. de l'après-midi, 18 degrés ; 5 h. soir, 17 degrés au dessus de zéro.

Paris, 22 mai. — Le baromètre monte sur les Iles-Britanniques et la Scandinavie où les hauteurs sont voisines de 775 m/m Il baisse dans les autres contrées surtout dans le centre de la France et une vaste zone de basse pression s'étend de l'Espagne à la Russie. Les courants de nord-ouest dominent et prennent de la force. Il est tombé de la pluie en Provence et dans quelques stations d'Allemagne.

La température a continué de descendre ; elle était ce matin de 3 degrés à Kuopio, 10 à Paris, 12 à Bordeaux, 10 à Perpignan et 21 à Brindisi.

En France, le temps va rester beau, avec température voisine et un peu au dessous de la normale : quelques orages sont probables dans les régions du Sud, du Centre et de l'Est. A Paris, hier, beau.

Température : maximum, 20 degrés 3 ; minimum, degrés 8.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

**Un incendie** s'est déclaré, mardi soir, vers six heures et demie, dans un bâtiment de la rue Bernard, servant d'écuries et de remises, occupé par plusieurs locataires, et appartenant à M. Léopold Florin.

Le feu s'est produit dans une petite pièce, attenante aux écuries, et où travaillait d'habitude un ouvrier de M. Véraghe, batteur de matelas.

Au moment où l'incendie s'est déclaré, les écuries étaient assez dégarnies. Une mule appartenant à M. Jacques Vanpoucke était là ; on réussit à la sauver ; il n'en fut pas de même d'un cheval de maison Vve Vanbegain, usine de teinture et dégraissage de la rue Bernard. Le pauvre animal est resté au milieu du foyer et a été grillé.

Les autres locataires, qui occupaient le bâtiment incendié sont MM. Charlemagne Mayot, boulanger, demeurant rue Bernard, veuve Huvenne, Véraghe, Paul Cornille, Séverin Lampe, boucher, rue de Lannoy, Paul Tapis, marchand de beurre, même rue.

Les pertes ne sont pas encore évaluées : on peut cependant donner comme approximatif le chiffre de trente mille francs.

La pompe à vapeur a fonctionné : le corps des sapeurs-pompiers est arrivé très prestement sur les lieux : nous avons remarqué la présence de MM. Julien Lagache, maire ; Charles Durot, adjoint, et Gilbert Sayet, secrétaire en chef de la mairie; Barroyer, commissaire central de police, Accolas et Desoutter, commissaires d'arrondissement.

---

FEUILLETON DU 24 MAI 1888. — 44 —

# L'UNISSON

PAR GEORGE DURUY

## DEUXIÈME PARTIE

(SUITE)

XI

« Ma chère amie, — répondit-il sur ce ton de badinage qui lui était maintenant coutumier et qui contrastait si fort avec le ton sérieux dont elle lui reprochait autrefois de ne pas assez se départir, — ma chère amie, je vous préviens que vous devenez abominablement sentimentale... Vous m'avez rendu le service de me guérir de ma sentimentalité ; souffrez donc que je vous signale les progrès inquiétants de la vôtre.

— Répondez à ma question, au lieu de vous moquer...

— Sur ce saule pleureur, arbre cher aux âmes sensibles, sur cette statue qui vous ressemble, attendu que vous avez comme elle perdu la tête, je jure...

— Ah ! fit-elle, taisez-vous ! Vos plaisanteries me sont odieuses ! »

Et, brusquement, elle rentra.

Le lendemain, Claire évita de parler à son mari.

Cette bouderie persistante et les questions qu'elle provoqua de la part de Mme Blachère ; les reproches que Raymond reçut de sa mère à cette occasion ; un certain mécontentement qu'il éprouvait contre lui-même et qui n'était que la protestation, timide encore, de son honnêteté native contre les subtilités auxquelles il avait recours pour déguiser aux yeux de sa conscience le caractère équivoque de son intimité avec Mme de Sizerac; le dépit d'avoir dû s'éloigner de Paris, à la veille de la publication d'un nouveau livre, un recueil de nouvelles, dont il allait chaque jour, avant ce départ, lire les épreuves à son amie; tout, en un mot, contribuait à mettre le mari de Claire dans un de ces états d'esprit où le moindre incident devient prétexte à une explosion de mauvaise humeur.

Or il arriva qu'une quinzaine de pages manuscrites qu'il envoyait par la poste à l'imprimerie sans avoir eu la précaution d'en prendre copie, s'égarèrent.

Il en conçut une irritation des plus vives, et déclara que l'accident ne se serait pas produit si l'on ne l'avait pas obligé à quitter Paris au moment même où sa présence y eût été le plus nécessaire.

« Libre à vous d'y retourner ! dit Claire, profondément blessée.

— Vous avez raison, répondit-il sèchement, c'est c'est en effet ce que j'aurais de mieux à faire. »

Et il se fit conduire au chemin de fer. Quand il rentra le soir pour diner, Claire, dont le ressentiment n'avait pas désarmé, eût la fâcheuse inspiration de dire :

« Tiens, vous voilà... Je pensais que vous auriez couché rue de Lisbonne, afin d'être de meilleure heure, demain, à vos affaires...

— Eh bien ! Claire, interrompit vivement la générale, que signifie ceci ?

— Ne faites pas attention, ma mère, dit Raymond avec amertume ; Claire me donne un excellent conseil, dont je saurai profiter à l'occasion ! »

En effet, il retourna le jour suivant à Paris et ne rentra pas le soir. Après avoir diné, seul, dans son appartement, il fut sur le point de sauter dans une voiture et de se faire conduire à la gare, tant il avait souffert de ne pas voir en face de lui, de l'autre côté de la table, le visage de sa femme. Au même moment, Claire se demandait si elle n'allait pas partir pour Paris.

Mais le sentiment de fausse dignité, l'aveugle instinct d'entêtement, la sorte de rage stupide et impie qui leur avait déjà fait tant de mal, prévalut, cette fois encore, sur le premier mouvement où s'était montrée l'impulsion vraie du cœur de ces deux êtres, séparés par un malentendu cruel, alors que tant de liens doux et puissants les attachaient pourtant l'un à l'autre.

Claire ne vint pas plus chercher son mari que Raymond n'alla retrouver sa femme : et, pour la première fois depuis deux années, ils passèrent la nuit chacun sous un toit différent...

Le lendemain, Raymond arriva plus tôt et resta plus longtemps que d'ordinaire chez Mme de Sizerac; ses allures, sa parole avaient quelque chose de nerveux et de saccadé ; il lui fit, sur une toilette neuve qu'elle portait ce jour-là, des compliments plus vifs qu'il n'avait encore accoutumé, et le regard, accompagné d'un mystérieux sourire, dont cette femme, experte en psychologie masculine le suivit quand il quitta son boudoir, disait assez qu'elle ne croyait plus guère éloigné le moment où il se déclarerait tout à fait : dénouement qui lui semblait tellement logique qu'elle y était un peu plus que résignée. sans tenir, toutefois, à le précipiter, car il est un âge, pour son sexe comme pour l'autre, où les gourmets d'amour trouvent presque plus de piquant, un charme plus raffiné dans les préliminaires — qui diffèrent souvent — que dans la conclusion, sur laquelle ils n'ont en général plus grand'chose à apprendre, et qui unit à des mérites, que d'ailleurs ils ne méconnaissent point le défaut d'être, hélas ! toujours, ou peu s'en faut, la même !

Après ces vingt-quatre heures d'absence, Raymond revint à Château-Frayé. Il trouva sa femme et sa mère travaillant à quelque ouvrage de couture au salon. Elles avaient l'air tristes.

Il essaya, non sans un peu d'embarras, d'expliquer qu'il avait dû rester à Paris, la veille, afin de refaire et de remettre aussitôt à l'imprimeur une partie du chapitre qui s'était égaré.

Mais dès les premiers mots, Claire l'interrompit.

« Vous n'avez, lui dit-elle, de comptes à rendre ni à votre mère ni à moi... Inutile donc, d'apporter des explications que je ne vous demande pas. Je veux croire que vous avez eu, en effet, de bonnes raison pour ne pas rentrer hier, la prochaine fois, prenez seulement la peine d'envoyer une dépêche... »

De toute la soirée, elle ne lui adressa pas une seule fois la parole ; Mme Blachère était elle-même trop affichée, trop inquiète de ce qu'elle voyait pour réussir de mettre en train une conversation ainsi qu'elle essaya timidement de le faire. A dix heures, Claire se retira.

« Bonsoir ! dit gravement la générale à Raymond en se levant à son tour. On dit que la nuit porte conseil: tu reconnaitras demain, j'espère, que le moment est mal choisi pour faire de la peine à ta femme... »

Resté seul, il ouvrit la porte qui met le salon en communication de plain-pied avec le parc et sortit.

La nuit était claire ; au dedans de lui-même, le jeune homme ne voyait que ténèbres, tant étaient confuses les idées qui s'agitaient dans son esprit et contradictoires les sentiments qui s'entre-choquaient dans son cœur.

Un instinct de révolte luttait en lui contre l'habitude ancienne qu'il avait d'obéir à sa mère et le poussait, pour la première fois, à ne pas tenir compte de l'avertissement qu'elle venait de lui donner : puis il se reprochait de l'avoir laissée partir sans l'embrasser, tendre et respectueux devoir qu'il n'avait jamais jusqu'alors manqué de lui rendre un seul soir.

Il se répétait à lui-même les paroles sévères que Claire avait prononcées; mais au moment où il allait s'en émouvoir, l'image de la marquise envahit brusquement sa pensée, et aussitôt il eût honte de s'abandonner aux impulsions de cette sensibilité que son ironique amie avait si souvent raillée.

GEORGE DURUY

(A suivre)